

Le Président

Le 14 mai 2020

Destinataires : Présidentes et présidents de clubs et comités territoriaux,  
Responsables de comités fédéraux et commissions fédérales (statutaires et facultatives)

Copie : Membres du comité directeur fédéral,  
Salariés fédéraux et cadres techniques sportifs, agents de développement

**Objet : Application des règles pour une reprise des activités progressive et sereine.**

Chères amies, chers amis,

Le 10 mai dernier, date d'envoi de notre précédent courrier, nous étions en attente de la circulaire et du guide ministériels concernant la reprise des activités pour les pratiquants et les associations.

Lundi 11 mai, en fin de journée, ces documents ont été publiés. Ils souffrent malheureusement de l'absence de transversalité, de contradictions, et comportent même des aberrations : comment autoriser l'escalade ou l'alpinisme avec l'usage d'une corde individuelle ?

Nous sommes en train d'intervenir avec tous nos partenaires (FFME, SNGM, ENSM, UCPA, SNMSF...) afin de faire changer ces restrictions et de mettre de la cohérence dans l'intérêt de tous. De ce fait, l'ensemble de cette réglementation est susceptible d'évoluer dans les prochains jours en fonction notamment de la situation sanitaire.

En attendant, nous devons « faire avec » ces textes !

Afin de vous épargner une lecture fastidieuse, voici le résumé de ce qui est permis par le Ministère à ce jour.

Toutes les activités montagne dans le respect des règles générales suivantes :

- en extérieur, et sans utilisation de vestiaires
- dans une zone d'évolution de 100 km autour du domicile,
- 10 personnes maximum encadrement compris
- avec un matériel personnel (ni échangé, ni partagé, quelle que soit sa nature). Si le cadre de l'activité impose un matériel à usage collectif, il fera l'objet d'un protocole d'hygiène écrit et contrôlé par le responsable de la structure.
- avec les distances interpersonnelles indiquées pour les activités avec déplacement (5 à 10 m), ou à dominante statique (4 m<sup>2</sup>), et un écartement latéral d'1,50 m.

Avec des restrictions nationales :

- en escalade et en alpinisme, les relais et donc les voies de plusieurs longueurs ne sont pas autorisées.
- en canyon, seuls sont autorisées les descentes de cotation V3 maximum.
- en spéléo, seules sont autorisées les cavités de classe 3 maximum, limitées à quelques dizaines de mètres de dénivelé cumulé et à quelques centaines de mètres de développement maximum, ne

comportant pas d'étroitures ou de passages nécessitant des interventions particulières pour permettre la circulation des sauveteurs et d'une civière, dans l'éventualité d'un secours.

A ces restrictions, il faut ajouter celles qui ont pu ou pourront être édictées dans certains départements (par exemple la spéléo n'est pas autorisée en Isère).

Nous devons de plus respecter la règle que nous avons fixée au sein de notre fédération, applicable à tous les clubs (et d'ailleurs reprise par certains arrêtés préfectoraux) : pratique des activités **uniquement à la journée**.

**Vous pouvez donc désormais dans le cadre de vos clubs et comités organiser toutes les activités qui respectent toutes ces règles !**

Concernant le transport : nous vous conseillons de fixer les lieux de rendez-vous directement sur les parkings des sites de pratiques. Chacun est responsable de son trajet et du respect des consignes sanitaires gouvernementales, y compris en cas de covoiturage.

Concernant les écoles et les groupes : toutes les activités extérieures sont possibles, dans le respect des règles énoncées, avec une vigilance accrue pour les mineurs et en particulier une information complète aux parents. Rappelons que la pratique de l'escalade en salle (SAE) est actuellement interdite.

En revanche, pour relancer la dynamique des groupes, des sorties à la journée en falaise sont envisageables.

Une attention particulière sera portée sur les difficultés de reprise après 2 mois de non pratique.

Concernant la formation, les restrictions nationales nous semblent incompatibles avec le maintien de formations en salle ou sur le terrain. Les actions de formation prévues doivent être reportées au moins jusqu'au 2 juin en tenant compte de l'évolution du contexte réglementaire national.

Concernant les rassemblements, ils sont interdits au moins jusqu'au 15 juillet, date pouvant évoluer. Tous les événements fédéraux prévus sur cette période sont annulés ou repoussés. Les grands rassemblements ne pourront se tenir avant le mois de septembre.

Concernant les réunions : à éviter si possible ! sinon en appliquant toutes les règles de protection sanitaire (masques, gel), de distanciation physique (4m2 par personne sinon port du masque permanent) et d'hygiène (nettoyage avant et après de toutes les surfaces).

Après le travail conjoint réalisé la semaine dernière pour les recommandations de pratique individuelle, nous avons travaillé sur des recommandations d'encadrement communes pour les professionnels et les bénévoles.

Vous trouverez en pièces jointes les recommandations rédigées avec nos partenaires, d'une part pour la pratique individuelle (informations destinées à tous vos adhérents) – PJ 1, et d'autre part pour l'encadrement (professionnel et bénévole) permettant de cadrer la reprise des activités encadrées dans vos clubs – PJ 2.

Nous avons également travaillé avec un graphiste afin de sortir des fiches illustrées pour tous les pratiquants. 5 sont prêtes (fiche générale, randonnée, escalade 1 longueur, ski de randonnée, alpinisme) et sont jointes à ce courrier – PJ 3, d'autres suivront prochainement (via ferrata, canyon).

**Bien sûr l'ensemble de ces textes est soumis aux évolutions de la situation et des textes ministériels. Nous vous tiendrons bien entendu informés de toute modification de ces préconisations, aussi rapidement que possible.**

Nous poursuivons les travaux pour la réouverture des refuges. Cet après-midi une réunion de cadrage avec tous les Préfets, les propriétaires et les associations de gardiens va permettre de déboucher sur un protocole national, avec une application au cas par cas, et des prévisions d'ouverture à titre expérimental de certains bâtiments pour le 2 juin si tout va bien ! Attendons un peu avant d'en faire une communication. Merci aux entités gestionnaires de se cordonner via les CTH et les services fédéraux avant d'entreprendre quoique ce soit.

Nous vous rappelons que cette reprise des activités doit être progressive, raisonnée et raisonnable. Il est de notre responsabilité, collective et individuelle, de faire en sorte que tout se passe bien à la fois au niveau sanitaire mais également et comme toujours au niveau de la sécurité des participants et des encadrants.

Les élus du comité directeur, l'ensemble des services fédéraux et des chargés de développement sont à votre écoute.

Merci de votre implication et de votre dévouement. Bon retour progressif à la montagne. Prenez soin de vous. Prenons aussi soin d'elle.

Amitiés  
Nicolas RAYNAUD, Président

